



ARRETE N°2022 – 100

PORTANT SUR REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT RUE DES RIOS, RUE SALVADOR ALLENDE, ALLEE DES LILAS, RUE DU VERGER ET RUE JEAN JAURES A VILLIERS-SUR-ORGE

Téléphone : 01.69.51.71.17
Télécopie : 01 69 51 71 25

Direction des Services
Techniques et de l'Urbanisme

N/REF : SLC/SRD/22/266

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211.1 à L 2213.4,

VU le Code de la Route ; notamment les articles R 411-17 à R 411-24 et R417-1 à R 417-13,

VU l'arrêté ministériel du 31 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment son livre 1, 1^{ère} et 8^{ème} parties,

VU la demande formulée par la société SEMERU, 4 avenue des Marronniers – 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE en date du 7 novembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement, pour la réalisation de tests à la fumée via les réseaux d'assainissement et ce afin de vérifier la conformité des branchements d'eaux usées,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE

Article 1 – La circulation, durant la réalisation des travaux, sera réduite au droit du chantier rue des Rios, rue Salvador Allende, allée des Lilas, rue du Verger, et du N° 37 au N° 60 rue Jean Jaurès, **sans neutralisation de la voie** (cf. plan ci-dessous). La circulation des véhicules légers et poids lourds (notamment la ligne régulière de transports en commun) sera maintenue. La circulation sera assurée par la mise en place de feux tricolores, ou de panneaux de type K10.



L'intervention aura lieu du mardi 15 novembre au vendredi 2 décembre 2022 et de 8h30 à 17h00.
La vitesse sera réduite à 30km/h au droit du chantier.